Jégard
Créatis C
EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL

LES AILES DEPLOYEES

ASSOCIATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE

31 rue de Liège
75008 PARIS

SIREN : 775 670 896
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com

DIFFERENCE

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

PrimeGlobal

LES AILES DEPLOYEES

ASSOCIATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE

31 rue de Liège
75008 PARIS

SIREN : 775 670 896
APE : 8610Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Ailes Déployées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe aux comptes annuels :

- *Changements de méthodes comptables et changement d'estimation (P.6 de l'annexe)* concernant le changement d'estimation de la provision pour gros entretiens.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les traitements comptables des apports en fonds propres reçus de l'ARS sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues, nous avons apprécié la méthode de valorisation de la provision gros entretien.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier adressé aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Jegard Creatis

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Catherine SAGE
(c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 22/06/2022 15:06:56
Signé avec le code à usage
unique : 163520

Catherine SAGE
Associée

LES AILES DEPLOYEES

BILAN ACTIF AU 31/12/2021

ACTIF	Exercice 31/12/2021			Exercice 31/12/2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	553 792	553 792		
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	401 585	211 923	189 661	76 766
Autres immobilisations incorporelles	221 909	107 256	114 653	159 035
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 212 367		1 212 367	1 212 367
Constructions	31 442 945	13 472 466	17 970 479	16 958 843
Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 691	57 715	33 975	41 275
Autres immobilisations corporelles	8 241 370	5 902 023	2 339 347	2 222 390
Immobilisations corporelles en cours	5 490 226		5 490 226	2 342 965
Avances et acomptes	32 213		32 213	26 339
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	356 074		356 074	356 074
Prêts	297 869		297 869	259 437
Autres	118 999		118 999	118 249
Total I	**48 461 039**	**20 305 175**	**28 155 864**	**23 773 740**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	24 742		24 742	20 651
Avances et acomptes			-	51 346
Créances			-	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 607 040	209 663	2 397 377	2 465 639
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres	3 688 052	19 004	3 669 048	990 432
Valeurs mobilières de placement			-	546 731
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	7 597 899		7 597 899	12 235 685
Charges constatées d'avance	400 308		400 308	415 232
otal II Total II	**14 318 041**	**228 667**	**14 089 374**	**16 725 716**
Frais d'émission des emprunts (III)			-	
Primes de remboursement des emprunts (IV)			-	
Ecarts de conversion Actif (V)			-	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**62 779 080**	**20 533 842**	**42 245 238**	**40 499 456**

LES AILES DEPLOYEES

BILAN PASSIF AU 31/12/2021

PASSIF	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 825 277	
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	9 486 210	8 570 649
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	- *1 077 032*	*138 127*
Autres		
Report à nouveau	2 715 217	2 936 173
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*191 445*	
Excédent ou déficit de l'exercice	87 143	694 605
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*150 869*	*15 206*
Situation nette (sous total)	**15 113 847**	**12 201 427**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	492 749	364 127
Provisions réglementées	1 070 862	1 311 196
Total I	**16 677 458**	**13 876 750**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 148 277	668 702
Total II	**1 148 277**	**668 702**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	303 388	217 755
Provisions pour charges	1 053 310	926 342
Total III	**1 356 698**	**1 144 097**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 829 328	15 515 349
Emprunts et dettes financières diverses	14 378	15 455
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	924 905	991 907
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 986 113	2 470 226
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	543 623	600 010
Autres dettes	603 208	5 173 596
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	161 250	43 364
Total IV	**23 062 805**	**24 809 907**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**42 245 238**	**40 499 456**

ENGAGEMENTS DONNES

LES AILES DEPLOYEES

COMPTE DE RESULTAT exercice clos au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	550	350
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		
Ventes de prestations de service	2 202 448	1 875 757
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées		*1 619 806*
Productions immmobilisées	53 141	87 217
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	22 384 867	19 576 364
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités sociales et médico-sociales sous gestion contr	*22 384 867*	*19 576 364*
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	25 000	10 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	299 825	456 734
Utilisations des fonds dédiés	312 841	242 373
Autres produits	1 865 866	2 154 064
Total I	27 144 538	24 402 859
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	209 343	349 227
Variation de stock	- 5 605	- 9 012
Achats de matières premières et autres approvisionnement	175 888	
Variation de stock	1 514	
Autres achats et charges externes	5 299 881	4 820 526
Aides financières		15 000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 459 602	1 192 002
Salaires et traitements	11 702 818	10 471 843
Charges sociales	5 236 732	4 366 791
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 059 955	1 924 924
Reports en fonds dédiés	545 249	246 814
Autres charges	59 148	211 985
Total II	**26 744 525**	**23 590 100**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	400 013	812 759

LES AILES DEPLOYEES

COMPTE DE RESULTAT exercice clos au 31/12/2021

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		2 919
Autres intérêts et produits assimilés	3 499	18 594
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	825	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	14 267	
Total III	18 591	21 513
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		465
Intérêts et charges assimilées	505 581	318 207
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 246	
Total IV	507 827	318 672
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 489 236	- 297 159
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 89 223	515 600
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	129 589	197 425
Sur opérations en capital	84 746	60 083
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	31 357	55 214
Total V	245 692	312 722
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 692	90 185
Sur opérations en capital	12 959	475
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	51 338	37 700
Total VI	67 989	128 360
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	177 703	184 362
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 337	5 358
Total des produits (I + III + V)	**27 408 821**	**24 737 094**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**27 321 678**	**24 042 490**
EXCEDENT OU DEFICIT	**87 143**	**694 604**
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	*150 869*	*15 206*
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	

ASSOCIATION LES AILES DEPLOYEES

31 RUE DE LIEGE

75008 PARIS

ANNEXE

1 Préambule 3

2 Présentation de l'association et de ses activités 3

2.1 Présentation de l'association 3

2.2 Faits significatifs 4

3 Règles et méthodes comptables 5

3.1 Principes comptables 5

3.2 Dérogations aux principes comptables 5

3.3 Evènements postérieurs à la clôture 5

3.4 Changements de méthodes comptables 6

3.5 Principales méthodes utilisées 6

3.5.1 Agrégation des comptes annuels 6

3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles 7

3.5.3 Immobilisations en cours 8

3.5.4 Créances et dettes 8

3.5.5 Valeurs mobilières de placement (VMP) 8

3.5.6 Provisions pour risques et charges 9

3.5.7 Subventions d'investissement sur biens renouvelables 10

3.5.8 Provisions réglementées 10

3.5.9 Fonds dédiés 11

4 Informations relatives au bilan 12

4.1 Actif 12

4.1.1 Tableau des immobilisations 12

4.1.2 Tableau des amortissements 14

4.1.3 Etat des créances 15

4.1.4 Détail des produits à recevoir 15

4.2 Passif 16

4.2.1 Variation des fonds propres 16

4.2.2 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements 17

4.2.3 Réserve pour projet de l'entité 17

4.2.4 Tableau des provisions pour risques et charges 18

4.2.5 Etat des dettes 19

4.2.6 Etat des charges à payer 19

4.2.7 Détail des produits constatés d'avance 19
5 Informations relatives au compte de résultat 20
5.1 Présentation des produits d'exploitation 20
5.2 Charges et produits exceptionnels 21
6 Autres informations 21
6.1 Contributions volontaires en nature 21
6.2 Transactions effectuées avec des contreparties 21
6.3 Engagements hors bilan 22
6.3.1 Engagements financiers 22
6.4 Effectif moyen 23
6.5 Honoraires du commissaire aux comptes 24
6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants 24

LES AILES DÉPLOYÉES
ASSOCIATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE

1 PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 42 245 238 €
- Total du compte de résultat *(Produits)* : 27 408 820 €
- Résultat de l'exercice *(Excédent)* : 87 143 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels *arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association LES AILES DEPLOYEES.*

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITES

2.1 Présentation de l'association

L'association Les ailes déployées est le nouveau nom de la SPASM, Société Parisienne d'Aide à la Santé Mentale, association reconnue d'intérêt général, créée en 1959 par le Docteur Jolivet, qui accompagne les personnes en situation de handicap psychique ou mental dans les soins, l'hébergement, l'insertion et l'emploi.

Elle propose à Paris, mais également en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, une offre de soins diversifiée dans les champs sanitaire et médico-social au sein de ses 11 unités et établissements qui travaillent en partenariat avec de nombreuses équipes publiques ou privées, associatives ou lucratives.

12 UNITES SANITAIRES :

Les Maisons hospitalières de Cergy (95)
Maison Partenaires – 55 lits
Espace de Jour Réhab – 25 lits
Passerelle – 15 lits
Chantemerle à Bois-le-Roi (77) – 55 lits
Centre Mogador (Paris 9è) – 25 places
Centre de traitement et réadaptation (Paris 8è) – 27 places
Espace Ados (Paris 8è) - 13 places
Espace jeunes adultes (Paris 11è) – 12 places
Espace Phare (Paris 15è) – 27 places
Foyer Relais (Paris 8ème) – 17 places
Espace Famille et Couple (Paris 8è) - séances / consultations
Etude et Traitement Analytique par le Psychodrame (Paris 8è) - séances / consultations

2 UNITES MEDICO-SOCIALES :

ESAT Bastille – 166 places
Ateliers Faubourg (Paris 11è)
Ateliers Perrette (Paris 15è)
Ateliers Viala (Paris 15è)
Service Emploi Accompagné (Paris 9è) – 75 places

1 ENTREPRISE ADAPTEE SOUS MANDAT DE GESTION :

SOTRES (Nanterre - 92) sous mandat de gestion - 30 postes adaptés agréés (18 ETP)

1 ORGANISME DE FORMATION

Pratiques et formation

2.2 Faits significatifs

Pour 2021, les faits marquants concernent principalement :

- Apports en fonds propres ARS

L'association a obtenu de l'ARS des fonds à hauteur du renforcement des capacités financières à hauteur de 2 825 K€

- Les activités et la crise sanitaire

La poursuite de la crise sanitaire a eu différents impacts selon les activités sachant que l'Esat pour sa partie commerciale, reste le plus impacté.

La montée en charge des nouvelles activités comme l'EJR et l'espace Ados a également été pénalisée.

- L'association

S'agissant des projets de l'association, pour les Maisons Hospitalières de Sénart un avenant au Contrat de Promotion Immobilière été signé le 24 février afin d'ajuster certains points du projet de construction. Après l'obtention du permis de construire purgé de tous recours en aout et l'achat du terrain en septembre le chantier a démarré à la mi-octobre avec les premiers décaissements d'emprunts.

S'agissant de Mogador, les anciens locaux ont été mis en vente afin de dégager des ressources pour de nouveaux projets associatifs.

- Le sanitaire

Sous la direction du siège, il a été mis en place un comité de pilotage afin de préparer la mise en œuvre de la réforme de la tarification à l'activité (T2A psychiatrie) avec la construction du plan d'action et de l'action de communication interne permettant aux équipes (médicales, encadrants, administratives et de gestion…) de se préparer à ce changement pour 2022.

- La politique sociale

Dans une logique participative l'association a signé différents accords depuis quelques années.
Pour cet exercice il faut citer notamment :

- Les modalités de versement de la prime liée au dispositif Ségur et concernant le corps médical,
- Le Forfait mobilité durable,
- La Reconduction de l'accord annuel sur la prime décentralisée,
- L'accord d'intéressement, effectif depuis 2018, et pour lequel les objectifs d'intéressement 2021, ont été atteints à 100% pour la qualité et le présentéisme (hors absences liées au Covid) et à 90.10% pour l'activité, permettant le versement en 2022 de 107K€ pour l'ensemble des salariés (montant provisionné).

Enfin, au titre du Ségur, l'association a bénéficié de financement pour le personnel non médical et médical de 754 K€. Pour autant ce financement reste insuffisant pour prendre en charge l'intégralité du coût des revalorisations salariales.

- L'entretien du patrimoine

La fin des travaux de Liège a permis de rénover et d'adapter les locaux comme pour l'Espace Ados et les services ressources du siège, mais aussi des locaux communs comme la cuisine, la salle de restauration et la salle du conseil.

Les parties liées à l'Espace Traitement et de Réadaptions et le Foyer seront quant à elle également rénovés (dossiers en cours).

Pour l'Espace Mogador, après la réalisation de travaux d'aménagements de leur nouveau local sur le site Bastille (500 K€ financés par un emprunt souscrit à cette occasion au vu des faibles taux d'intérêt) leur déménagement a été réalisé en septembre.
Pour les établissements concernés de Paris mais aussi Cergy, la valorisation de la provision pour gros entretien à constituer chaque année, soit hors opérations d'investissements, des travaux à engager d'ici à 10 ans représente 121 K€ pour 2021. Si cette dernière impacte le résultat, pour autant elle sera décaissée en lien avec les dates prévues de réalisation de ces travaux.

3 REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La poursuite de la crise sanitaire a eu différents impacts selon les activités sachant que l'Esat pour sa partie commerciale, reste le plus impacté.
La montée en charge des nouvelles activités comme l'EJR et l'espace Ados a également été pénalisée.
Compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, il n'est pas possible aujourd'hui d'apprécier les impacts chiffrés sur les mois à venir, mais il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de l'avis n°2007-05 du Conseil national de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés ;
- du code de l'action sociale et des familles CASF, pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L312-1 du CASF ;
- de l'instruction M21 pour la partie sanitaire relevant du code de la santé publique.
- de l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.

3.2 Dérogations aux principes comptables

NEANT

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Changements de méthodes comptables et d'estimation

Au titre de l'exercice 2021, les changements de méthodes comptables conformément à l'article 121-5 du règlement 2018-01 sont les suivants :

- Changement d'estimation de la provision pour gros entretien : L'association comptabilisait jusqu'à présent une provision pour gros entretien basée sur l'estimation des dépenses de gros travaux avec une dotation du dixième de cette estimation tous les ans.
  Dans le but de l'amélioration de l'information financière, l'association comptabilise désormais la provision à partir d'une évaluation des dépenses d'entretien sur la base d'un programme pluriannuel de gros entretien. Les travaux ponctuels planifiés sont étalés sur une période bien définie. Une dotation aux provisions est comptabilisée sur la période allant de l'acquisition du bien ou de la date des derniers travaux réalisés (ou à la date de l'application de la méthode préférentielle) jusqu'à l'année précédant la réalisation des prochains travaux. Une reprise de la provision sera ainsi comptabilisée l'année de la réalisation des travaux.

- Changement de méthode de présentation : Les notes de l'annexe de l'exercice précédent avaient été présentées avec leurs impacts « pro-forma » dans les tableaux de variations. En 2021, la présentation des tableaux de l'annexe est faite dans la stricte application des règlements ANC n°2018-06 et 2019-04.

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre, un siège (service commun), une activité propre.

Ces établissements tiennent une comptabilité commune avec répartition analytique afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister sur le plan financier.

Les opérations internes à l'association ont fait l'objet d'une élimination. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Le tableau de la note 4.2.2 détaille les résultats par établissement.

3.5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée variant de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

- Constructions	par composants
- Agencement des constructions	10 à 40 ans
- Agencement et installations	5 à 15 ans
- Mobilier, matériel et véhicules	2 à 10 ans

Construction par composants

Le coût des constructions est le coût total augmenté des frais accessoires, y compris les retenues de garantie et les intérêts d'emprunts liés à la construction de la Maison Hospitalière de Sénart (MH2).

Les durées retenues sont :

1- gros œuvre : 30 à 50 ans
2- habillage / Cloisons doublage : 20 à 40 ans
3- toit terrasse : 30 ans
4- Etanchéité/ Couverture/ Métallerie : 20 ans
5- sécurité : 10 ans
6- Ascenseurs : 10 ans
7- Aménagements décoration / Menuiserie / Revêtements : 10 ans
8- Géothermie : 25 ans
9- Électricité : 15 à 25 ans
10- Équipement cuisine : 10 ans
11- Plomberie : 10 ans
12- Peinture : 5 ans
13- Climatisation : 10 ans

3.5.3 *Immobilisations en cours*

Les immobilisations en cours sont présentées dans le tableau ci-après :

	31/12/20	Augmentation	Diminution	Virement	31/12/21
En cours CEGI	123 211		114 691		8 520
En cours WEB ET LOGICIELS	65 820	8 019			73 839
En cours Chantemerle	5 815		5 815		- 0
En cours Mogador	52 121		52 121		-
En cours UAPF	0	1 360			1 360
En cours CERGY	0	4 077			4 077
En cours Liège	926 778		926 778		0
En cours siège informatique	2 561		2 561		-
En cours MH SENART	1 166 388	4 236 042			5 402 430
TOTAL	**2 342 695**	**4 249 498**	**1 101 966**	**-**	**5 490 227**

3.5.4 *Créances et dettes*

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Le montant des dépréciations de créances, à fin 2021, s'élève à 228 667 € (dont 19 004 € de dépréciations de créances IJSS) contre 200 806 € à fin 2020.

3.5.5 *Valeurs mobilières de placement (VMP)*

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition.

En 2021, les soldes créditeurs de la banque BFCC et de la Caisse d'Epargne ont été portés en minoration des soldes débiteurs de ces banques car l'association bénéficie d'une convention de fusion des comptes bancaires ouverts à la BFCC et à la caisse d'Epargne.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition par rapport à la valeur du marché.
Au 31 décembre 2021, il n'existait aucune plus ou moins-value latente.

3.5.6 *Provisions pour risques et charges*

- ***Provisions pour indemnités de fin de carrière***

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de l'association, outre l'application des règles conventionnelles (avant impact de la recommandation patronale du 2 décembre 2012), les règles suivantes ont été appliquées :

- taux de charges sociales retenu : 54,4 %
- taux d'évolution de la masse salariale : 1 %
- taux d'actualisation : 0,98 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans

Comptabilisation

L'association a opté pour la comptabilisation totale de la provision pour indemnités de fin de carrière. Son montant au 31 décembre 2021 est de 518 559 €.

- ***Les provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :***

Année de constitution	Unités	Nature	Solde au 31/12/N-1	Dotations N	Reprises N	Solde au 31/12/N
						-
2021	BLR	RISQUE RESTALLIANCE	-	68 108,30		68 108,30
			-	68 108,30		68 108,30
2020	CERGY MP	PROV LITIGE DELROCHE	36 101,00		36 101,00	-
2020	CERGY MP	PROV LITIGE DELROCHE	31 782,00			31 782,00
2020	CERGY MP	PROV RISQUE DOMMAGE SNCF	37 871,91			37 871,91
2021	CERGY MP	REPRISE LITIGE DELROCHE PROV SANS OBJET	-		31 782,00	- 31 782,00
2021	CERGY MP	LITIGE AGELAS	-	9 000,00		9 000,00
2021	CERGY MP	RISQUE RESTALLIANCE	-	47 280,60		47 280,60
			105 754,91	56 280,60	67 883,00	94 152,51
2021	CERGYEJR	RISQUE RESTALLIANCE	-	8 536,77		8 536,77
			-	8 536,77	-	8 536,77
2021	CERGY PASS	RISQUE RESTALLIANCE	-	9 850,13		9 850,13
			-	9 850,13	-	9 850,13
2020	DT75	RISQUE VAILLANTIS	112 000,00			112 000,00
2021	DT75	AJUSTEMENT PROV VAILLANTIS	-	10 739,90		10 739,90
			112 000,00	10 739,90	-	122 739,90
TOTAL			217 754,91	153 515,70	67 883,00	303 387,61

- Gros Entretien

Etablissements	Provision gros entretien 2021
MAISON PARTENAIRE CERGY	154 208
EJR CERGY	1 808
PASSERELLE CERGY	3 904
PRATIQUE ET FORMATION	8 661
DT75 PARIS	57 695
DT 75 EJA	42 786
ESAT COMMERCIAL	46 183
ESAT SOCIAL	109 499
MOGADOR	70 062
SIEGE	17 471
UAPF	22 473
TOTAL	**534 751**

3.5.7 Subventions d'investissement sur biens renouvelables

Ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice.

Des financements privés reçus au cours des exercices précédents pour financer des investissements ont été comptabilisés en subventions d'investissement.

Les subventions antérieures entièrement amorties ont été reclassées dans un compte de report à nouveau spécifique.

3.5.8 Provisions réglementées

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M21, secteur sanitaire, n'est pas remise en cause, sa comptabilisation est inchangée.

Au 31/12/2021, l'association comptabilise les provisions pour renouvellement des immobilisations ci-après:

Année de constitutio	Unités	Nature	Solde au 31/12/N	Dotations N	Reprises N	Solde au 31/12/N
2013	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	43 369,00			43 369,00
2014	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	43 369,00			43 369,00
2015	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00			37 700,00
2016	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00			37 700,00
2017	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00			37 700,00
2018	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00			37 700,00
2019	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00			37 700,00
2020	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE	37 700,00			37 700,00
2021	ESAT SOCIAL	REGLEMENTEE COMPENS AMT DIFFERE		37 700,00		37 700,00
			312 938,00	37 700,00	-	350 638,00
2017	PARIS- DT 75	Castagnary	357 368,75			357 368,75
2018	PARIS- DT 75	Reprise Travaux Castagnary	- 8 716,68			- 8 716,68
2019	PARIS- DT 75	Reprise Travaux Castagnary	- 50 742,88			- 50 742,88
2019	PARIS- DT 75	Requalification Travaux liège	448 416,00			448 416,00
2019	PARIS- DT 75	Requalification Travaux liège	200 000,00			200 000,00
2020	PARIS- DT 75	Reprise Travaux Castagnary	- 50 742,84			- 50 742,84
2021	PARIS- DT 75	Reclassement vers le compte Fonds dédiés (Fonds CCAH)			247 152,35	- 247 152,35
2021	PARIS- DT 75	Reprise Travaux liège			23 970,54	- 23 970,54
			895 682,35	-	271 122,89	624 459,46
2018	BLR	Normes sécurité Eau Dechet	99 712,80			99 712,80
2019	BLR	Reprise sécurité Eau Déchet	- 4 038,93			- 4 038,93
2020	BLR	Reprise sécurité Eau Déchet	- 4 471,06			- 4 471,06
2021	BLR	Reprise sécurité Eau Déchet			7 399,94	- 7 399,94
			91 202,81		7 399,94	83 802,87
TOTAL			1 299 723,16	37 700,00	278 522,83	1 058 900,33

3.5.9 Fonds dédiés

Au 31/12/2021, l'association comptabilise les fonds dédiés ci-après:

- #19220000 FONDS DEDIES AUTORITE TARIFICATION (EXPLOITATION)

Année de constitution	Unités	Nature	Solde au 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Solde au 31/12/2021
2018	CERGY	FONDS CSLM	25 000,00			25 000,00
2019	CERGY	FONDS CSLM	7 862,80			7 862,80
2020	CERGY	FONDS CSLM	5 068,00			5 068,00
2021	CERGY	FONDS CSLM			10 273,01	- 10 273,01
		CERGY	37 930,80	-	10 273,01	27 657,79
2019	BLR	FONDS VNC 2023	86 012,76			86 012,76
2019	BLR	FONDS DEMENAGEMENT SETEC	90 000,00			90 000,00
2020	BLR	FONDS GPEC	195 544,70			195 544,70
		BLR	86 012,76	-	-	371 557,46
2020	PARIS	FIR ETP 2020 & 2021	34 386,00			34 386,00
2021	PARIS	RIMPSY DIM	68,77			68,77
2021	PARIS	DOTATION REHAB CERGY		400 000,00		400 000,00
			34 454,77	400 000,00	-	434 454,77
TOTAL			158 398,33	400 000,00	10 273,01	833 670,02

- #19400000 FONDS DEDIES SUVBVENTION FONCTIONNEMENT

Année de constitution	Unités	Nature	Solde au 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Solde au 31/12/2021
2014	ESAT SOC	CNR PRATIQUES ET FORMATIONS	8 444,00			8 444,00
2016	ESAT SOC	CNR STAGIAIRES	991,21			991,21
2018	ESAT SOC	CNR STAGIAIRES	455,89			455,89
2016	ESAT SOC	CNR TRAVAUX ACCESSIBILITE	10 200,94			10 200,94
2020	ESAT SOC	CNR CULTURE ET SANTE	5 000,00			5 000,00
2020	ESAT SOC	CNR DOTATION MASQUES	20 722,00			20 722,00
2021	ESAT SOC	REPRISE CULTURE ET SANTE			5 000,00	- 5 000,00
2021	ESAT SOC	CNR CULTURE ET SANTE		6 591,93		6 591,93
2021	ESAT SOC	CNR DOTATION MASQUES + CULTURE & SANTE			21 722,00	- 21 722,00
		ESAT SOCIAL	45 814,04	6 591,93	26 722,00	25 683,97
2020	SEAS	Report de l'excédent de l'exercice d'ouverture	202 592,21			202 592,21
2021	SEAS	Report de l'excédent de l'exercice d'ouverture		37 500,00	202 592,21	- 165 092,21
		SEA	202 592,21	37 500,00	202 592,21	37 500,00
TOTAL			248 406,25	44 091,93	229 314,21	63 183,97

- #19500000 FONDS DEDIES CONTRIBUTION FINANCIERE

Année de constitution	Unités	Nature	Solde au 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Solde au 31/12/2021
2021	DT75	SUBVENTION FONDATION France		25 000,00		25 000,00
		DT75	-	-	-	25 000,00
2021	MOGADOR	SUBVENTION PROJET NUMERIQUE TOTAL		30 000,00		30 000,00
		MOGADOR	-	30 000,00	-	30 000,00
2021	DTPHARE	RECLASSEMENT SOLDE SUBVENTION CCAH	247 166,35		50 742,84	196 423,51
		DTPHARE	247 166,35	-	50 742,84	196 423,51
TOTAL			247 166,35	30 000,00	50 742,84	251 423,51

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	562 642		8 850		553 792
Autres immobilisations incorporelles	493 664	143 262	13 433		623 494
TOTAL (I)	**1 056 306**	**143 262**	**22 283**		**1 177 286**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 212 367				1 212 367
Constructions	14 131 282	167 324		-11 793	14 286 813
Amenagement constructions	15 344 686	1 888 778	84 326	6 993	17 156 131
Installations techniques matériel et outillage	110 598	4 152	23 059		91 691
Installations générales, aménagement divers	5 099 589	468 674	76 998	-5 733	5 485 531
Matériel de transport	42 172	17 453	14 929		44 695
Matériel de bureau et informatique Mobilier Emballage	2 783 455	170 661	372 161	7 033	2 588 989
Autres immobilisations corporelles	113 749	8 406	3 500	3 500	122 155
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations en cours	2 342 965	4 249 498	1 102 236		5 490 227
Avances fournisseurs sur immobilisations	26 339	32 213	26 339		32 213
TOTAL (II)	**41 207 202**	**7 007 159**	**574 973**		**46 510 812**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	356 074				356 074
Prêts		38 432		259 437	297 869
Autres (cautions appartements)	377 685	750		-259 437	118 999
TOTAL (III)	**733 759**	**39 182**			**772 941**
TOTAL (I+II+III)	**42 997 267**	**7 189 604**	**597 256**		**48 461 039**

- ***Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :***

Les principales acquisitions de l'exercice 2021 concernent les:

- Logiciels informatiques : 143 K€ (Activation Planning RH & WEB Logiciel),
- Travaux rénovation Liège : 1 644 K€
  - Siège : 271 K€ Siège
  - DT75 : 731 K€
  - UAPF : 379 K€
- Travaux rénovation Bastille : 644 K€
  - MOGADOR : 421 K€ Siège
  - ESAT COMMERCIAL : 240 K€
- Installations et Agencements : 461 K€
  - Siège : 98 K€ (Suite à la rénovation de liège)
  - CERGY Maison partenaire: 173 K€
  - DT75 : 69 K€
  - Esat Commercial : 34 K€
  - Chantemerle : 33 K€
  - UAPF : 33 K€
- Matériel de transport (Chantemerle) : 17 K€
- Matériel informatique et assimilé : 73 K€
- Mobilier : 72 K€

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	début exercice	Augmentation	Diminution	poste à poste Regul	fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	562 642		8 850		553 792
Autres immobilisations incorporelles	257 863	74 876	13 560		319 179
TOTAL (I)	**820 505**	**74 876**	**22 410**		**872 971**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	4 549 851	418 951		6 446	4 975 248
Agencement et Amenagement Constructions	7 967 274	612 545	82 601		8 497 218
Installations techniques matériel et outillage	69 323	10 586	22 193		57 716
Installations générales, aménagement divers	3 833 825	251 254	55 125	3 854	4 033 809
Matériel de transport	42 172	1 549	14 929		28 792
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 882 422	255 606	374 238	137	1 763 927
Emballage récupérables et divers					
Autres	58 158	17 337			75 495
TOTAL (II)	**18 403 024**	**1 567 829**	**549 087**	**10 437**	**19 432 203**
TOTAL (I+II)	**19 223 529**	**1 642 705**	**571 497**	**10 437**	**20 305 174**
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle		1 640 112			

4.1.3 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)	297 869		297 869
Autres immobilisations financières	475 073		475 073
Usagers et comptes rattachés	2 607 040	2 607 040	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	3 688 052	3 688 052	
Charges constatées d'avance	400 308	400 308	
TOTAL	**7 468 342**	**6 695 400**	**772 942**
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	38 432		38 432

4.1.4 Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montants
Créances IJSS	116 469,13
Renforcement des capacités financières	2 825 277,00
Subventions à recevoir	122 481,83
Diverses créances	9 381,78
TOTAL	3 073 609,74

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Statutaires	0				0
Complémentaires	0				0
Fonds propres avec droit de reprise					
Statutaires	0				0
Complémentaires	0		2 825 277		2 825 277
Ecarts de réévaluation	0				0
Réserves	0				0
Réserves statutaires ou contractuelles	0				0
Réserves pour projet de l'entité	8 570 649	686 077	229 484		9 486 210
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	0				0
Autres	0				0
Report à nouveau	2 936 172	8 528		229 484	2 715 216
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*138 127*				*138 127*
Excédent ou déficit de l'exercice	694 605	-694 605	87 143		87 143
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	*15 206*	*-15 206*			*0*
SITUATION NETTE (I)	**12 201 426**	**0**	**3 141 904**	**229 484**	**15 113 846**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	364 127		213 368	84 746	492 749
Provisions réglementées	1 311 196		37 700	278 034	1 070 862
TOTAL (II)	**1 675 323**	**0**	**251 068**	**362 781**	**1 563 611**
TOTAL (I+II)	**13 876 749**	**0**	**3 392 972**	**592 265**	**16 677 457**
Dont dotations et reprises :					

4.2.2 *Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements*

	Résultat 2021	*Résultat 2020*
Bois le Roi - Chantemerle	- 183 071,11	*178 558,58*
ESAT Social	150 869,32	*15 206,43*
Maison Partenaire Cergy	55 031,49	*492 312,45*
EJR CERGY	- 273 896,23	- *162 165,01*
PASSERELLE CERGY	382 608,12	*443 833,77*
Mogador	54 000,27	- *58 694,65*
DASS Paris - DT75	245 621,75	*152 717,32*
DT EJA	16 843,82	*24 934,31*
DT PHARE	73 514,42	- *1 573,35*
Siège	- 9 467,70	*89 622,08*
UAPF	- 461 058,92	- *330 318,29*
Total gestion contrôlée	**50 995,23**	***844 433,64***
Gestion Associative	- 59,88	*266,49*
Pratique et Formation	- 38 149,94	- *2 619,73*
ESAT Commercial	- 86 463,89	- *172 807,29*
SEAS - Emploi Accompagné	160 821,51	*25 331,73*
Total gestion propre	**36 147,80**	- ***149 828,80***
Résultat cumulé	**87 143,03**	***694 604,84***

4.2.3 *Réserve pour projet de l'entité*

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert)	Montant fin exercice
Excédent affecté à l'investissement	8 560 796	900 354		2 134 096	7 327 054
Autres réserves				- 2 011 895	2 011 895
Réserve de compensation	9 854	15 206		- 122 201	147 261
TOTAL	**8 570 650**	**915 560**	**-**	**-**	**9 486 210**

4.2.4 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début d'exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Provisions pour risques	217 755	153 516	67 883	303 388
Provisions pour charges sur legs ou donations				
Provisions pour pensions et obligations similiaires	477 153	101 157	59 752	518 558
Autres provisions pour charges	20 000		20 000	
Gros entretien	429 189	107 570	2 008	534 751
TOTAL	**1 144 097**	**362 243**	**149 643**	**1 356 697**
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		362 243	149 643	
- financière				
- exceptionnelle				

4.2.5 *Etat des dettes*

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 829 328	3 708 970	3 034 484	11 085 874
Emprunts et dettes financières divers (1)	14 378	14 738		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	924 905	924 905		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 986 113	2 986 113		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	543 623	543 623		
Autres dettes *	603 208	603 208		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	161 250	161 250		
TOTAL	**23 062 805**	**8 942 807**	**3 034 484**	**11 085 874**
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice	 2 999 493 687 966			

4.2.6 *Etat des charges à payer*

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues : 2) Personnel *(dettes CP et CET)* 3) Organismes sociaux et fiscaux *(charges / dettes CP, CET)* 4) Fournisseurs d'immobiisations FNP 5) Autres charges à payer	147 066 1 300 778 618 751 271 493 2 462
TOTAL	2 340 550

4.2.7 *Détail des produits constatés d'avance*

Détail des produits	Montants
Avance CPAM CERGY Remboursement d'assurance sur dépenses à venir	157 249 4 000
TOTAL	161 249

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Présentation des produits d'exploitation

La présentation des produits d'exploitation retenue en 2019 ne correspond pas au classement à effectuer dans les comptes de 2020. Le tableau ci-après présente les changements de regroupement des comptes à effectuer sur les comptes de 2019, pour une meilleure lecture des évolutions

Produits d'exploitation	2021	2020
Cotisations	550	350
Ventes de biens et services / ventes de marchandises		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
dont ventes de biens relatives aux activités SMS		
Ventes de prestations de services	2 202 448	1 875 757
dont parrainages		
dont ventes de prestations de services relatives aux activités SMS		*1 619 806*
Production immobilisée	53 141	87 217
Produits de tiers financeurs	21 656 150	18 846 387
Concours publics et subventions d'exploitation	728 717	729 977
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
dont dons manuels		
dont Mécénats		
dont Legs, donations et assurances vie		
Contributions financières	25 000	10 000
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	299 825	456 734
Utilisations des fonds dédiés	312 840	242 373
Autres produits	1 865 866	2 154 064
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**27 144 537**	**24 402 859**

5.2 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Sur opération en gestion	2 480
Sur exercices antérieurs	1 212
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	26 596
Dotation aux amortissements et provisions	37 700
TOTAL	67 988

Détail des produits	Montants
Sur opération en gestion	51 908
Sur exercices antérieurs	77 681
Reprise subvention d'investissement	84 746
Reprise prov reglementée	31 357
TOTAL	245 692

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en en 2019.

L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère non significatif, elles n'ont pas été valorisées ni comptabilisées.

6.2 Transactions effectuées avec des contreparties

L'association a effectué avec des personnes physiques ou morales, dénommées contreparties, les transactions courantes non conclues à des conditions normales :

- Désignation des contreparties : ARTAME GALLERY ET SOTRES
- Nature de la relation avec la contrepartie : Mandat de gestion
- Montant des transactions réalisées avec la contrepartie :
  - ARTAME GALLERY : 5 460 €
  - SOTRES : 157 433 €

6.3 Engagements hors bilan

6.3.1 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	
part à moins d'un an	459 584
part à plus d'un an et moins de 5 ans	1 632 266
part à plus de cinq ans	2 520 518
b) cautions données	
Avenance : caution donnée par le Crédit Coopératif pour le compte de LAD	51 070
c) Autres engagements	
Subrogation privilège Vendeur immeuble	1 631 204,48
Hypothèque conventionnelle non rechargeable	13 797 689,00
Privilège de vendeur et de PPD	988 311,00
Garantie SOGAMA Crédit Coopératif	24 780,00
Nantissement de compte de titres financiers SOGAMA	23 607,00

Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues	
b) L'association a obtenu de l'ARS une autorisation d'ouverture de 55 lits de psychiatrie générale en postcure dans le cadre de la Maison Hospitalière de Seine-et-Marne à Savigny-le-Temple	

6.4 Effectif moyen

	2021	
CDI	Total Effectif	Nombre ETP
Personnel de direction	15	14,1
Personnel médical	22	16,40
Personnel éducatif et social	40	39,00
Personnel de service et logistique	24	24,00
Personnel administratif	40	36,72
Personnel soignant	108	93,93
TOTAL	249	224,15

CDD	Total Effectif	Nombre ETP
Personnel de direction	0	0,00
Personnel médical	0	0,00
Personnel éducatif et social	1	1,00
Personnel de service et logistique	7	6,08
Personnel administratif	2	2,00
Personnel soignant	12	12,00
TOTAL	22	21,08

6.5 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 41 419 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont

- 41 419 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes

6.6 Information sur les rémunérations des dirigeants

➢ **Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles**

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif aucune rémunération n'a été versée aux « trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés », ceux-ci étant intégralement tous bénévoles.